

# LE NOUVEL AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU

## POINT DE VUE DES AFF

*Gérard Tendron*

*Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture. Vice-président des Amis de la Forêt de Fontainebleau*

**L**ES AMIS DE LA FORÊT de Fontainebleau (AFF) se félicitent d'avoir été associés aux réflexions préparatoires à l'élaboration du nouvel aménagement des forêts de Fontainebleau et des Trois-Pignons et en remercient les responsables de l'ONF, et en particulier Sylvain Ducroux, rédacteur du projet.

Le document daté du 20 novembre 2015 qui nous a été présenté constitue une étude tout à fait remarquable et complète de l'état de ces forêts et des enjeux concernant leurs principales fonctions et propose des orientations de gestion pour la période 2016-2035 particulièrement bien argumentées et auxquelles les AFF souscrivent globalement.

Nous avons néanmoins insisté auprès de l'ONF sur quelques points essentiels et le directeur de l'ONF, Benjamin Beaussant, a bien voulu répondre à nos interrogations.

### 1 - ÉTAT DES LIEUX

La description des peuplements et les inventaires ont mis en évidence :

- une très grande diversité de potentialités selon les conditions écologiques locales ;
- un traitement majoritairement irrégulier aux Trois-Pignons, régulier à Fontainebleau dont le retard dans la régénération est réel par rapport aux objectifs fixés en 1996 ;



Chênaie claire, au Bois-Gauthier

- des peuplements en mosaïque, avec 3 500 ha de landes, chaos rocheux et stations à faible potentialité forestière ; 8 100 hectares à pin sylvestre dominant et peuplements feuillus dépérissants ; 7 600 hectares de peuplements bien venants, majoritairement à base de chêne ;
- un volume et une densité d'arbres à l'hectare faible, caractéristique de peuplements clairs, dont les capacités de régénération sont limitées, avec un fort pourcentage d'arbres adultes et un déficit de jeunes bois et de bois d'âges moyens ;
- une progression des signes de dépérissement de nombreux peuplements et une extension naturelle du pin sylvestre.





Chêne-hêtre, parcelle 565

## 2 - PROPOSITION DE GESTION

### Objectifs en termes de production

La modification la plus importante par rapport à la gestion passée est l'extension à la majeure partie de ces forêts du traitement en futaie irrégulière.

Cette option est justifiée par l'aménagiste par les difficultés d'obtenir des régénérations en plein des futaies régulières sur sols secs et acides, ce qui milite pour maintenir un couvert forestier, grâce au traitement irrégulier, mais aussi pour contenir les espèces invasives et pour une plus grande acceptabilité sociale, les coupes de régénérations en traitement régulier se traduisant, in fine, par l'enlèvement de tous les arbres adultes sur de grandes surfaces.

Ces arguments nous paraissent recevables, notamment dans la perspective des évolutions climatiques futures.

Cependant il nous apparaît que, en pratique, l'extension des traitements irréguliers sur 12262 ha (seuls 5888 ha étant traités en futaie régulière), présente des risques :

- la régénération en continu dans les parcelles concernées interdira de protéger de la dent du gibier les régénérations par des clôtures. L'ONF

répond à cette inquiétude en affichant sa volonté de réduire les populations de cervidés. Avec un plan de chasse actuellement fixé à 300 cerfs et biches, cet objectif sera atteint rapidement. Or, la présence de populations de cervidés au niveau actuel contribue à la richesse faunistique de ce massif forestier ;

- les hautes futaies feuillues ou résineuses avec des sous-bois clairs, issues du traitement en futaie régulière, jusqu'alors adopté, constituent les peuplements les plus appréciés par le public et sont l'image même des grandes forêts domaniales. Ce traitement sera limité à moins de 6000 ha. Sur les 12000 ha traités de façon irrégulière, l'ONF indique que ce traitement maintiendra sur pied 50 % du volume en gros bois et très gros bois. Par ailleurs ce traitement doit permettre un maintien du couvert forestier adapté aux sols secs et acides de la forêt et répondre à nos critiques du relèvement brutal du couvert forestier par enlèvement total du sous-étage dès la coupe d'ensemencement jusqu'alors pratiqué à Fontainebleau, technique sur laquelle nous avons exprimé à différentes reprises les plus expresses réserves.



Futaie de pins sylvestres







Gros chêne, au Fort de Marlotte

● le traitement en futaie irrégulière nécessite un suivi particulièrement attentif afin de pratiquer dans chaque parcelle des interventions adaptées afin d'y conduire simultanément des opérations de régénération et des opérations d'amélioration dans des peuplements en croissance, qui s'apparentent à du jardinage. À Fontainebleau, les agents de terrain et les ouvriers forestiers formés aux traitements réguliers y sont peu préparés. Réussir cette reconversion nécessitera une formation adaptée et un contrôle permanent sur le terrain de la mise en œuvre des bonnes pratiques. L'ONF nous indique qu'il va mettre en place un accompagnement technique de formation de ses personnels et des dispositifs de suivi de la mise en œuvre de l'aménagement et de veille sur les travaux forestiers.

### *Objectifs en termes de fonction sociale*

L'accueil du public reste une priorité. Cependant la compatibilité de cet objectif avec la pérennité de la forêt impose le respect de codes de

bonne conduite de la part des différentes catégories d'utilisateurs, que l'ONF doit veiller à faire respecter. L'élaboration d'un nouvel aménagement devait être l'occasion de les définir et de rappeler les usages proscrits. À ce titre, les AFF sont particulièrement attachés à la préservation des 300 km de sentiers de promenade qu'ils entretiennent et qui doivent rester à l'usage exclusif des piétons. Si ces principes sont bien affirmés dans le nouvel aménagement, la question du VTT ne nous paraît pas complètement traitée. La pratique du VTT se développe de manière anarchique, notamment en utilisant les sentiers piétonniers au risque d'accidents et de conflits d'usages, d'ores et déjà constatés. Les AFF demandent instamment que les sentiers qu'ils entretiennent en permanence soient strictement interdits aux VTT, pour lesquels des sentiers spécifiques devraient être créés et entretenus à leurs frais. Apparaissent également nécessaires, l'interdiction de la fréquentation des sites les plus fragiles, le maintien permanent de la propreté de la forêt, la préservation des paysages et des sites remarquables, en particulier par la conduite des exploitations forestières dans le respect du cahier des charges.

Le choix de l'aménagiste de maintenir le massif de Fontainebleau le plus naturel possible en évitant d'y développer des équipements d'accueil paraît toujours pertinent.

Les orientations retenues dans l'aménagement en ce qui concerne la sauvegarde, la restauration ou la mise en valeur des paysages paraissent particulièrement bienvenues, mais seront peut-être délicates à mettre en œuvre, par le changement de pratiques qu'elles supposent et les coûts supplémentaires qu'elles vont induire.



Gros pins maritimes, au Cul de Chien





Hêtraie claire, au Bois-Gauthier

*Objectifs en termes de fonction écologique*

La préservation de la biodiversité est d'autant plus justifiée à Fontainebleau que cette forêt dispose d'une variété exceptionnelle de biotopes et d'écosystèmes qui se traduit par des habitats naturels d'intérêt communautaire, une richesse particulière de la faune et de la flore, dont certaines espèces sont endémiques.

Dans les 1052 hectares de réserves biologiques intégrales les processus naturels d'évolution des

peuplements permettent à des espèces de trouver des biotopes exceptionnels notamment dans les nombreux arbres morts qu'elles comportent, aucune exploitation n'y étant pratiquée.

Pour ce qui est des réserves biologiques dirigées qui s'étendent sur 1467 hectares, l'objectif d'y maintenir des milieux ouverts afin de conserver des landes caractéristiques de Fontainebleau peut être admis, afin de conserver des écosystèmes exceptionnels. Limiter l'extension du pin, dans les secteurs de landes des platières notamment, a un coût très élevé. Il nous semble qu'il convient donc d'en circonscrire la pratique à quelques secteurs emblématiques et d'accepter une gestion extensive du reste des RBD.

Moyennant ces quelques remarques, il nous apparaît que le nouvel aménagement des forêts de Fontainebleau et des Trois-Pignons constitue un guide de gestion de nature à assurer la poursuite de la régénération de la forêt et de l'amélioration de ses peuplements forestiers, indispensable à sa pérennité et à la sauvegarde de ce massif prestigieux, qui accueille près de 10 millions de visites par an ■

